

REGARDS

36

mars 2023

SUR MARCILLY-EN-VILLETTE



La nouvelle aire de jeux est ouverte, pour le plus grand plaisir des petits et grands !





Nos commerces de proximité demain ?

Les années que nous venons de vivre ont profondément modifié nos manières de vivre. La pandémie, le contexte économique actuel sont autant d'éléments qui ont amené nombre de ménages à reconsidérer leur manière de vivre. Un usage accru d'internet, le recours aux centres commerciaux en périphérie de nos lieux de travail feraient-ils oublier l'importance de nos commerces de proximité dans la vie de notre village ?

En achetant localement, on contribue à faire vivre son village. À l'inverse de la grande distribution et des chaînes, les petits commerçants ne travaillent pas pour optimiser leurs bénéfices mais pour satisfaire leurs clients. Le contact humain est l'un des avantages majeurs du commerce de proximité. Les échanges qu'il engendre participent du lien social tant recherché en ces temps digitaux. Il y a aussi la connaissance client qui découle de ces interactions et impacte positivement la fidélisation. La proximité, la disponibilité et la récurrence créent un lien relationnel entre le client et son commerçant. Le savoir-faire : les commerçants sont souvent détenteurs d'un savoir-faire artisanal.

Privilégier le commerce de proximité n'est-ce pas une garantie de qualité ? Même s'ils ne sont pas en mesure de rivaliser avec les grandes enseignes en termes de prix, les commerces de proximité se démarquent par la qualité de leurs produits et services. Leur offre est beaucoup plus transparente et orientée vers le bien-être du consommateur.

Notre village a besoin de cet environnement et de votre confiance en nos artisans et commerçants pour ne pas se transformer en village dortoir.

Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette

SOMMAIRE

EN BREF	3-4
CONSEIL MUNICIPAL	5
BUDGETS	6-7
Le budget communal 2023	
SANTÉ	8
TRAVAUX	9
Dispositif anti-intrusion parking	
Chantaloup	
Éclairage public	
Cimetière travaux	
Réaménagement centre bourg	



COM COM	10
Ré-affectation de La Rabolière	
Bornes de recharge pour véhicules électriques	
TRIBUNE	10
Parole au groupe minoritaire	
PORTRAIT	11
Thomas Rucheton triathlète	
championnat du monde Ironman	

Marcilly en Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette

62, place de l'Église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél. 02 38 76 10 19 - Fax 02 38 76 17 52
E-Mail : mairie@marcilly-en-villette.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication : H. Nieuviarts
Rédactrice en chef : S. Charron
Rédaction : Commission Communication
Conception & Création : www.enola-creation.fr
Impression : Imprimerie Prévost
Crédits photo : mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal : mars 2023



Le nœud au mouchoir

31 MARS-1^{ER} AVRIL

Bourse aux vêtements

📍 *Salle Chantaloup*

1^{ER} AVRIL

Repas Club des anciens

📍 *Salle des fêtes*

Carnaval des écoles

📍 *Groupe scolaire Xavier Deschamps*

5 AVRIL

Ciné Marcilly

📍 *Salle Chantaloup*

9 AVRIL

Fête des lapins

📍 *Parcours de santé*

30 AVRIL

Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation – Dépôt de gerbe



ARRIVÉE

nouveaux agents

Adrien Sutra (à gauche) et Olivier Chapeau (à droite), renforcent l'équipe voirie et espaces verts, depuis le mois de janvier.

Tous deux professionnels expérimentés dans le domaine de l'aménagement paysager et de l'horticulture, ils nous apportent leur savoir-faire pour veiller à l'entretien et l'embellissement de nos espaces. Nous leur souhaitons la bienvenue.



Régulation de la population féline

Pour faire face, dans certains secteurs de la commune, à une prolifération de chats sans identification, sans propriétaire ou gardien, la commune engagera prochainement, en partenariat avec la Fondation 30 millions d'amis, une campagne de capture de chats libres. Ces chats seront transportés chez un vétérinaire aux fins de stérilisation et d'identification par la pose d'une puce électronique. Les animaux seront ensuite relâchés dans leur milieu naturel. La Fondation prendra en charge la totalité des frais de stérilisation et de tatouage. Il est demandé aux propriétaires de chats de faire le nécessaire quant à l'identification de leurs chats domestiques afin d'éviter tous désagréments à défaut de maintenir l'animal sous surveillance. Il faut savoir qu'un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en 4 ans (donnée de la Fondation).

Concours des Maisons fleuries 2022

Samedi 21 janvier, Monsieur le Maire a reçu les jardiniers de la commune ayant participé au concours des maisons fleuries 2022 pour leur faire part du palmarès. Il a remercié tous ceux qui contribuent à l'embellissement de la commune en aménageant leurs jardins et trottoirs pour que tous les promeneurs, habitants et visiteurs, puissent en profiter.

Le palmarès :

- **Catégorie « Maison avec jardin très visible de la rue - Jardin Fleuri »**

- > 1^{er} prix : Reine Ravier
- > 2^e prix : Guy Coudrat
- > 3^e prix : Marie-Claude et Bernard Krupa

- **Catégorie « Maison avec jardin très visible de la rue - Type Paysager »**

- > 1^{er} prix : Philippe Rivierre
- > 2^e prix : Marie-Jeanne et Bernard Gilbert
- > 3^e prix : Michel Bourdin

- **Catégorie « Maison avec décor floral installée sur la voie publique »**

- > 1^{er} prix : Colette Vilpoux
- > 2^e prix : Nathalie Vilpoux
- > 3^e prix : Jean-François Thiéry

- **Catégorie « Maison avec balcon »**

- > 1^{er} prix : Yvette et Jean-Claude Gauthier

- **Catégorie « Fermes fleuries »**

- > 1^{er} prix : Jean-Paul Boutron
- > 2^e prix : Françoise Faivre
- > 3^e prix : Pascal Gaucher

Si vous vous sentez une âme de jardinier et que vous souhaitez participer au concours, n'hésitez pas et inscrivez-vous au concours 2023 auprès de la mairie : mairie@marcilly-en-villette.fr - 02.38.76.10.19



REZO POUCE

Grâce à l'intégration de notre commune au PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, nous disposons désormais de deux solutions de mobilité alternative, dans le but de réduire l'usage de la voiture individuelle tant pour des raisons solidaires, économiques et environnementales :

- **Rezo Pouce** pour de l'autostop spontané via les arrêts matérialisés sur la commune

- **Rezo Covoit'** pour du covoiturage organisé à l'avance

Ces deux solutions sont disponibles gratuitement sur l'application Rezo Mobicoop, il suffit de s'inscrire !

Ces dispositifs permettent aux habitants et usagers du territoire de réduire l'usage de la voiture individuelle tant pour des raisons solidaires, économiques et environnementales.

PARTAGEONS nos trajets



www.rezopouce.fr

Comment ça marche ?

Pour utiliser le Rezo, il est nécessaire de s'inscrire gratuitement sur le site de Rezo Pouce (www.rezopouce.fr/) ou directement sur l'application Rezo Mobicoop pour obtenir sa carte de membre.

En mode autostop, les arrêts Rezo Pouce sur notre commune sont les suivants :

- Salle des fêtes rue d'Orléans

- Salle Chantaloup rue des Relais
- Hameau de Farges route d'Ardon
- La Tuilerie route de Vannes

Il suffit de se positionner sous un arrêt avec une pancarte indiquant votre destination. Les automobilistes se rendant dans la même direction que vous s'arrêtent pour partager leur trajet.

En mode covoiturage, comme une plateforme classique, les automobilistes proposent des trajets que les passagers peuvent consulter puis les utilisateurs sont mis en relation pour covoiturer.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Cette opération est menée par le Conseil Départemental et ne relève donc pas de la Commune. Loiret Fibre est l'opérateur en charge du déploiement, de l'exploitation et de la maintenance du réseau.

Le mode de déploiement tient compte de l'existence de fourreaux pour le réseau de téléphonie et des réseaux filaires en aérien pour le réseau de téléphone. Toutefois une partie des réseaux téléphoniques s'est avérée inutilisable dans la mesure où l'implantation avait été réalisée en pleine terre. L'option retenue par Loiret Fibre était de privilégier une solution économique par la pose de poteaux, option qui a été refusée par les 6 communes concernées de la Communauté de Communes.

Dans certains secteurs, cette implantation requiert donc des travaux de génie civil pour permettre l'enfouissement de la fibre. En effet la Commune a tenu à privilégier une implantation par enfouissement pour éviter une multiplication de poteaux supportant un développement aérien. Le surcoût de cette option sera partagé entre le Conseil Départemental (40 %), Loiret Fibre (45 %) et la Commune conjointement avec la Communauté de Communes (15 %).

L'évolution du déploiement de la fibre peut être suivie à travers le lien : <https://lysseo.fr/test-deligibilite/>

Le terme des travaux est annoncé pour fin 2023. Le passage à la fibre n'est pas obligatoire pour le moment, mais il convient de noter que le réseau cuivre d'Orange serait démantelé d'ici 2030. Il sera donc nécessaire dans ce cas d'avoir la fibre pour se connecter à internet.

ÉTAT civil

NAISSANCES

21 septembre 2022

Louis PILLET

1^{er} octobre 2022

Olympe BORES

19 octobre 2022

Moïra MENUTEAU

8 novembre 2022

Marceau CLAUDEL

19 novembre 2022

Eva BRAULT

20 novembre 2022

Noé ARMANDINE LES LANDES

29 janvier 2023

Clara CENDRIER

DÉCÈS

21 octobre 2022,

Jean-Pierre VINCHES

26 décembre 2022,

Gilbert GUÉRIN

5 janvier 2023,

Pierre DISSON

10 janvier 2023,

Joachim PEREIRA PINTO

20 janvier 2023,

Liliane PÉRAULT

MARIAGE

28 janvier 2023

Thierry SOULIER et

Eva DESALES-BALLESTROS

Extraits des délibérations du Conseil Municipal. L'intégralité des textes est disponible en mairie et sur le site internet de la commune (<https://www.marcilly-en-villette.fr/la-mairie/le-conseil-municipal-et-compte-rendus/>).

SÉANCE 14/10/22

Proposition d'acceptation d'un legs

La Commune a été instituée en qualité de légataire universel de la succession d'une habitante de la commune décédée portant sur un patrimoine composé d'un terrain avec une maison et d'avoirs bancaires. Le Conseil municipal à l'unanimité, à l'exception de Madame Charron qui ne prend part au vote, accepte ce legs et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires.

Semaine du Développement Durable : 14 au 20 novembre 2022 demande de subvention au titre de manifestations de mobilisation pour l'écologie

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel de 4 382 € pour les actions qui seront menées durant la Semaine du Développement durable organisée du 14 au 20 novembre 2022 et sollicite une subvention au titre de « manifestations de mobilisation pour l'écologie » au taux de 40 %.

Budget général - Référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adoption à compter du 1^{er} janvier 2023 de la nomenclature M57 pour le budget général.

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Loiret

La CTG doit permettre de répondre aux objectifs fondateurs de la branche famille :

- Aider les familles à concilier vie familiale, professionnelle et sociale,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Les signataires, outre la CAF, sont les collectivités disposant de compétences sur les différents champs

couverts par la CTG : la CCPS et les communes de La Ferté Saint-Aubin, Sennely, Marcilly-en-Villette, Jouy-le-Potier, Ménestreau-en-Villette, Ligny-le-Ribault et Ardon.

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention territoriale globale rédigée conjointement entre la CAF, la Communauté de Communes des Portes de Sologne et les communes membres pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

ADIL Convention pour l'étude thermique des bâtiments communaux

Dans le cadre d'une volonté municipale d'améliorer l'isolation, et par conséquent de réduire la consommation des énergies et faciliter la rénovation du patrimoine bâti, la Commune a signé une convention avec l'ADIL qui propose un « conseil en énergie partagé ». Le coût de ce conseil est de 1 €/habitant.

SÉANCE 18/11/22

Acquisition terrain – Les Naudières

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'aboutissement des négociations avec le propriétaire de la parcelle située en bas du Lavoir, cadastrée BE 158, d'une superficie de 5 312 m². Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ce terrain au prix de 7 968 € (1,50 €/m²).

Éclairage public

Monsieur Roussel, adjoint, rend compte au Conseil municipal des chiffrages et des particularités techniques selon le choix retenu, à savoir soit une coupure nocturne totale, soit une coupure nocturne partielle avec maintien de l'éclairage sur les axes pénétrants (CD 921-CD108-CD7). Il rappelle qu'actuellement il y a déjà un abaissement de 50 % de l'éclairage de 23 h à 5 h. Monsieur le Maire indique que le coût des travaux d'adaptation peut être éligible à une subvention du PETR. Le Conseil municipal opte pour une coupure nocturne partielle de l'éclairage public (13 voix pour, 6 voix contre) et

décide d'engager les études nécessaires.

Extension du mandat d'intervention de l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLi) Foncier Cœur de France

Le Conseil municipal approuve l'extension du mandat d'intervention de l'EPFLi dans le cadre du projet de développement de l'offre de logements sur la commune.

SÉANCE 14/12/22

Budgets de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil municipal décide, pour le service de l'eau, de reconduire les tarifs 2022 à compter du 1^{er} janvier 2023, et pour l'assainissement, la taxe s'élèvera à 1,50 €/m³.

Contrat régional de solidarité territoriale – PETR Forêt Orléans-Loire-Sologne : subventions 2023

Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre du PETR de 50 000 € pour les projets suivants : éclairage public, acquisition de matériel pour la gestion alternative des espaces publics, équipements sportifs et de loisirs.

SÉANCE 11/01/23

Débat d'orientations budgétaires (DOB)

Le Conseil municipal prend acte des éléments présentés dans le cadre du DOB 2023.

Demande de subventions

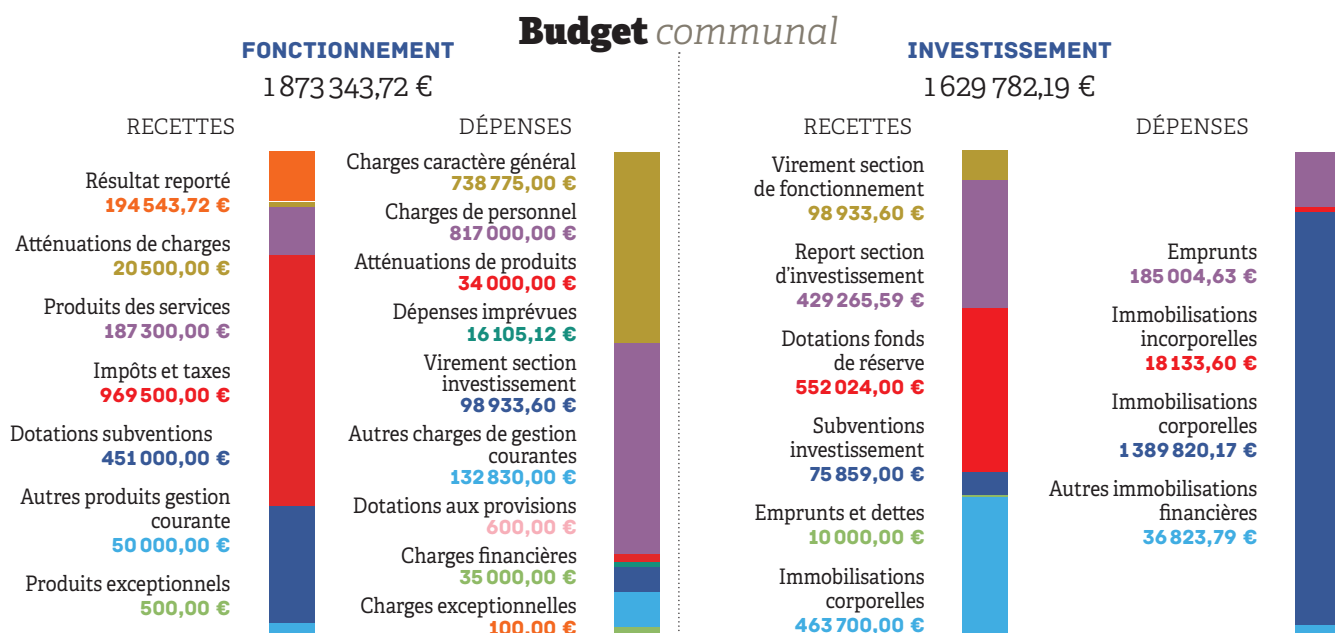
Le Conseil municipal sollicite les subventions suivantes :

- Au titre de la DETR 2023 : travaux d'aménagement du centre bourg et de la création d'un skate-park.
- Au titre du Conseil départemental :
 - réalisation d'une aire de stockage de matériaux et du matériel de voirie pour l'entretien des chemins;
 - acquisition de deux radars pédagogiques.

Le budget communal 2023

DÉTAIL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

Centre bourg	418 000,00 €	Verbalisation électronique	2 200,00 €
Achat tondeuse	28 800,00 €	Ossuaire	2 344,00 €
Réfection voirie		Aire de stockage	61 000,00 €
Rues Désiré Pothier, 8 mai et 11 novembre	384 613,60 €	Vidéo projection salle du Conseil	2 679,00 €
Chemin du Gué Renard	65 000,00 €	Éclairage scénique salle Chantaloup	7 280,00 €
Passerelle Moulin des bois	44 880,00 €	Vestiaire foot	1 530,90 €
Chemin piétonnier cimetière	21 321,20 €	Mobilier école	4 600,00 €
Agencement peupleraie Bourillon	42 000,00 €	Informatique secrétariat	6 049,72 €
Éclairage public	85 750,00 €	Redevances informatiques	7 920,00 €
Matériel de désherbage	30 600,00 €	Stores école maternelle	3 931,87 €
Aire de jeux parcours de santé	34 824,00 €	Stores restaurant scolaire	1 067,48 €
Programme rénovation jeux	53 700,00 €	Plastifieuse école	220,00 €
Skatepark	60 986,00 €	Annuité EPFLi	36 823,79 €
Radars pédagogiques	5 418,00 €	Cautions et emprunts	185 004,63 €
Matériel entretien chemins	22 238,00 €	Total	1 629 782,19 €
Logiciel gestion cimetière	9 000,00 €		

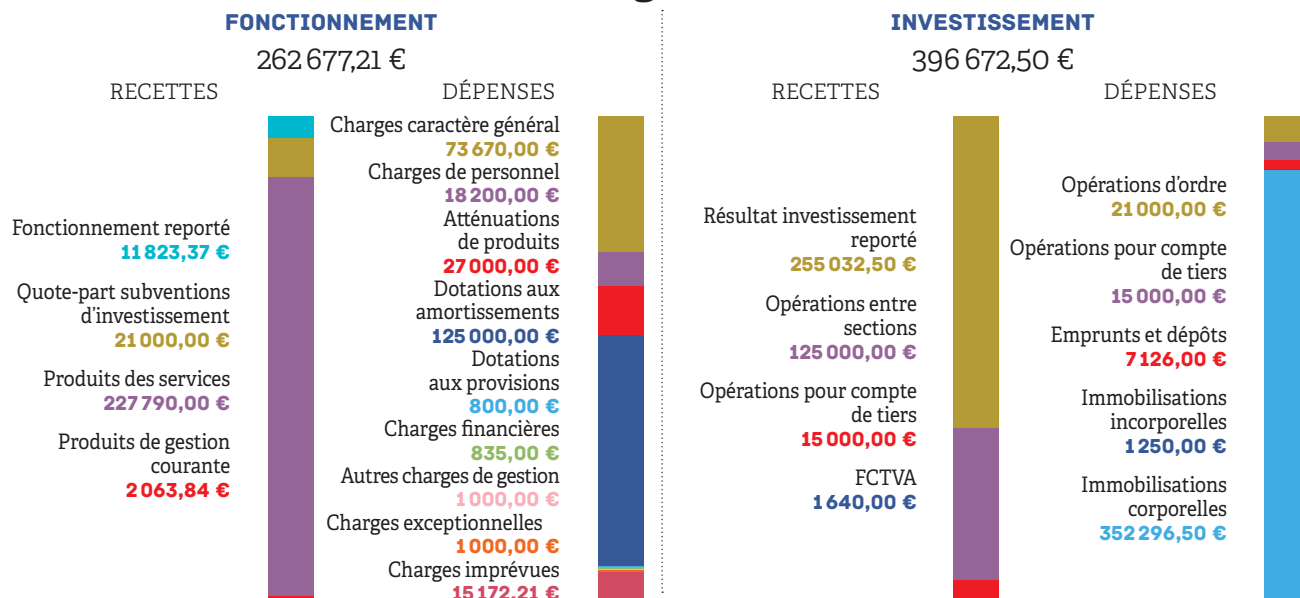


Subventions aux associations

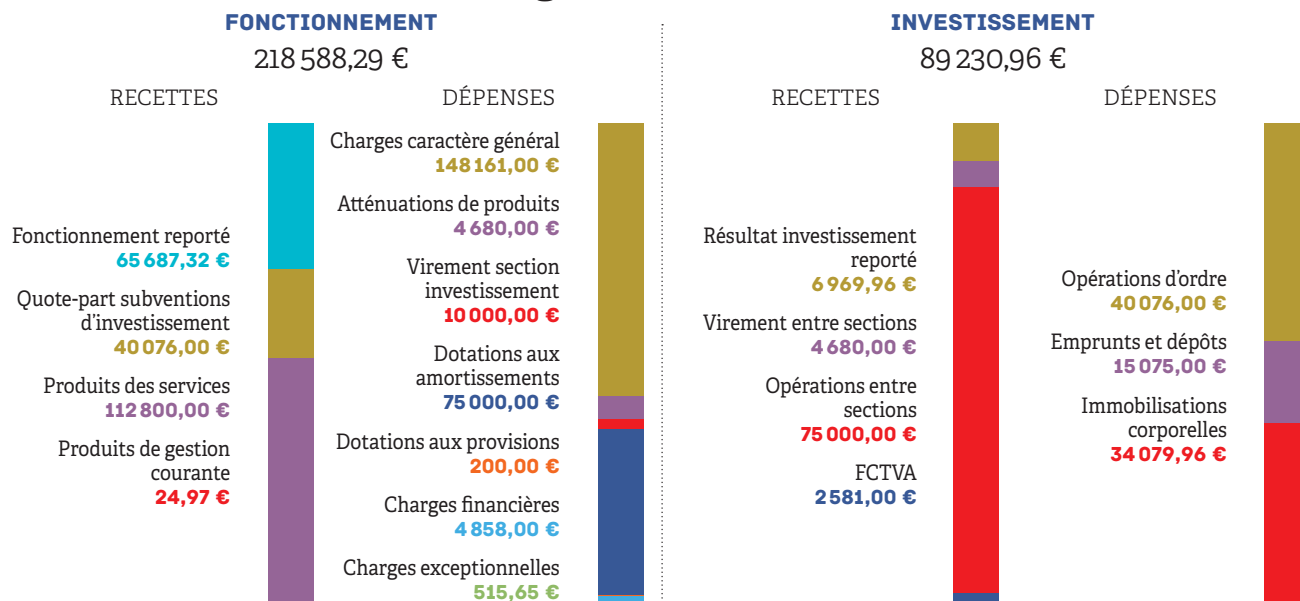
École de Musique	15 000 €	Association sportive du golf	500 €	Biennale de Sologne	1 000 €
Union Musicale	1 500 €	Ecole de Golf	500 €	Ensembles pour Vous	200 €
C.O.S.M. Comité Directeur	5 000 €	Association Equestre Marcilly	2 000 €	Garajazik	200 €
U.A.M. Tir	550 €	Acquisition matériel compétition		Restos du Cœur	250 €
Club des Anciens	300 €	Centre équestre de la Poulardière	1 000 €	Secours catholique	200 €
Amicale des A.F.N.	200 €	ID Créations	150 €	Comité départemental randonnée pédestre	30 €
Guerluchon	- €	Choraline	500 €	Croix Rouge Française	100 €
Amicale du Bourillon	255 €	Ensemble stimulons Thibault	150 €	La Prévention Routière	150 €
Groupe scolaire Xavier Deschamps (33 €/enfant)	6 996 €	Art'en ciel	50 €	Secours populaire	200 €
Ciné Marcilly	250 €	Les Marcilly à Marcilly	500 €	Ass Anciens Maires & Adjointes du Loiret	50 €
Union des Commerçants et Artisans de Marcilly (UCAM)	1 000 €	Les Gamelles de l'amitié	200 €	Conciliateurs justice	200 €
		Association des Parents Investis (API)	1 000 €		
		U.C.P.S.	200 €	TOTAL	40 381 €

La commune a maintenant l'obligation de séparer les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Budget eau



Budget assainissement



Évolution de l'endettement de la commune en €

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
En cours au 1 ^{er} janvier	1 657 000	1 538 000	1 661 000	1 283 000	1 152 000	1 020 000	1 381 446
Annuité	119 000	127 000	378 000	131 000	132 000	138 554	209 788
Emprunt		250 000				500 000	
Endettement net au 31 décembre	1 538 000	1 661 000	1 283 000	1 152 000	1 020 000	1 381 446	1 171 658

Que faire quand on n'a pas de médecin traitant ou qu'il est indisponible ?

Devant le manque chronique de praticiens dans le Loiret, les professionnels de santé, avec l'aide du Conseil Départemental, ont créé des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) dans le département. Ainsi 6 CPTS ont vu le jour dans le Loiret dont la CPTS de Sologne dépassant largement le département. Les CPTS sont

l'assurance, grâce à un numéro unique, de pouvoir consulter un praticien proche de chez soi, lorsqu'on n'a pas de médecin traitant ou que celui-ci n'est pas disponible, le jour même ou le lendemain. De même, une télécabine de consultation est accessible sur rendez-vous auprès de la Pharmacie de Marcilly au 02 38 76 11 77.



NOTRE MAISON MÉDICALE

Il n'a pas été possible de répondre au cahier des charges de la Région Centre-Val de Loire pour bénéficier du dispositif du GIP Pro Santé qui, pour un premier contrat de 3 ans, demande des espaces, des aménagements et un nombre de cabinets médicaux incompatibles avec notre maison médicale dans sa configuration actuelle. Cet investissement était beaucoup trop lourd sans avoir la certitude de recrutement de médecins salariés. Cependant nous allons étudier la possibilité pour créer un cabinet supplémentaire de manière à satisfaire à la revendication principale des médecins rencontrés : travailler à deux. Cette création pourrait entraîner une extension de la maison médicale. Rappelons que des professionnels paramédicaux vous accueillent à la maison médicale, la liste est disponible sur le site internet de la Mairie : www.marcilly-en-villette.fr

CONSULTATION MÉDICALE URGENTE NON VITALE

À PARTIR DU
9.01.2023

Faites appel aux Soins Non Programmés : un Soin Non Programmé ne relève pas de l'urgence vitale, mais nécessite une consultation médicale dans les 24 à 48h.

Pour qui ?

1. Pour les **patients SANS médecin traitant**
2. Résidant sur le territoire de la CPTS Sologne

Pas de renouvellement d'ordonnance
Pas de certificats médicaux

Quand ?

✓

Le jour
 Du lundi au vendredi, de 8h00 à 20h00

☎

06.47.27.64.58

✓

La nuit et le week-end
 Le soir à partir de 20h, le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés :

J'appelle le 15
 Je suis orienté par un assistant de régulation médicale

Pas d'urgence

- Médecin régulateur du centre 15
- Conseil médical
- Orientation vers un médecin de garde

Urgence

- Médecin urgentiste
- Envoi d'une équipe adaptée

+

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche

☎

32 37

Contact de la CPTS Sologne: Elodie BARET - 06.59.76.79.68 - cpts.sologne@gmail.fr



Éclairage public

Afin d'être en phase avec les demandes de sobriété énergétique, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- extinction totale de l'éclairage public des secteurs résidentiels entre 23 h et 5 h ;
- maintien, pour des raisons de sécurité, de l'éclairage des routes

départementales avec un abaissement de 50 % de sa puissance entre 23 h et 5 h ;

- accélération de notre programme de rénovation et du passage en 100 % LED d'ici la fin de cette année (anticipation de deux ans sur le programme initial).

Réaménagement du centre-bourg



Les travaux de la première phase de notre centre-bourg se terminent. Nous allons lancer courant deuxième trimestre les dernières tranches des travaux du réaménagement de notre centre-bourg avec la rue du Lavoir et la rue de la Poste.

Sur la première partie de la rue du Lavoir, la zone de rencontre (zone 20) sera prolongée.

Rue de la Poste, nous allons créer notre premier tronçon de piste cyclable en bord de voirie. Afin de stopper le passage des camions dans le centre-bourg par la rue de

la Poste, 2 chicanes seront installées.

Ces travaux vont permettre de faciliter et sécuriser les déplacements dans notre centre-bourg.



LE CIMETIÈRE CHANGE DE VISAGE...

Au terme d'une procédure de 3 années initiée en 2018, comme l'impose la réglementation, la Commune va procéder à partir du 3 avril à la relève de 48 sépultures abandonnées. Une recherche infructueuse des ayants-droits des familles concernées a donné lieu à un procès-verbal portant constatation de l'état d'abandon. Les restes post-mortem seront recueillis et réinhumés dans un ossuaire. Durant cette opération l'accès au cimetière sera interdit.

Une 2^e procédure portant sur 50 concessions est également engagée depuis le 4 février 2020 et prendra fin au cours du 2^e semestre 2023. L'objectif de ces opérations est de redonner à notre cimetière un meilleur ordonnancement des sépultures et d'améliorer son aspect général.

SÉCURISATION DU PARKING CHANTALOU

L'installation de deux bornes escamotables est venue compléter la sécurisation de l'accès au parking de la salle Chantaloup.



Ensemble à Marcilly

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous avons présenté quelques propositions pour 2023, propositions dont la mise en œuvre devrait être facilitée par la relative aisance financière de la commune, bénéficiaire de legs et du produit de la vente de foncier.

Il n'y a pas de remise en cause du programme choisi en 2020 par une majorité d'habitants. Les évolutions de l'environnement de la commune nous conduisent cependant à mettre sur la table des propositions pour faire face à l'impact de la crise de l'énergie, de la crise écologique, de la désertification médicale (aménagement de la maison médicale), de l'inflation (cantine à 1 € pour les familles les plus modestes). Dès le Conseil du 18 novembre 2022, nous avons proposé de mettre en place **la cantine à 1 € pour les familles les plus modestes**, dispositif qui n'affecterait pas les finances de la commune puisque l'État verserait une subvention de 3 € pour chaque repas facturé à 1 €. Pour bénéficier de cette aide financière, la commune doit mettre en place une grille tarifaire progressive comportant au moins 3 tranches établies en fonction du quotient familial, le tarif social d'1 € étant réservé aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 €.

La santé reste une préoccupation majeure des habitants. En l'absence de médecins sur le territoire, le risque est fort qu'une partie de la population ne se soigne plus.

Nous pouvons espérer que l'ouverture d'une faculté de médecine à Orléans et la transformation du CHR en CHU permettront à terme l'installation de praticiens sur le territoire.

Mettons-nous en capacité de les accueillir et comme l'exercice de la médecine change, aménageons la maison médicale pour **pouvoir accueillir deux médecins** (qu'ils soient libéraux ou salariés) et un secrétariat.

ensemblemarcilly.canalblog.com

LE SITE DE « LA RABOLIÈRE » CHANGE DE DESTINATION

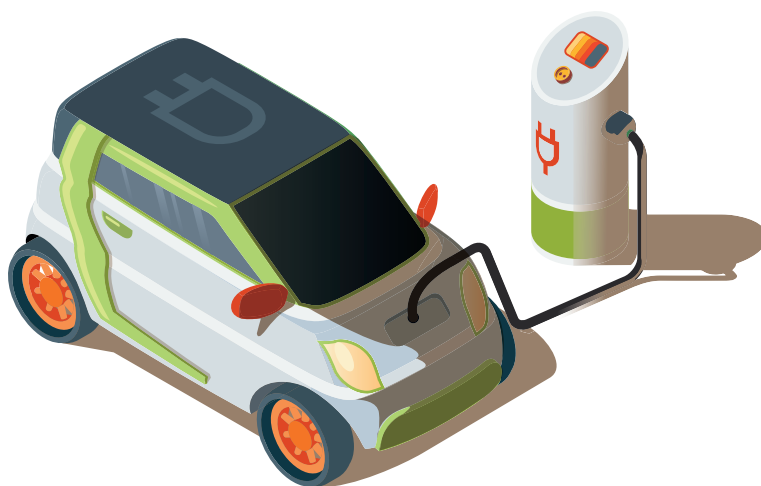
Le 2 décembre 2021, la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) s'est portée acquéreur de l'ancien site de la maison de retraite de la Rabolière en centre-ville de La Ferté Saint-Aubin. Cette acquisition va permettre d'implanter les



bureaux de la CCPS, un espace de co-working et une pépinière d'entreprises : le but de cet équipement étant d'accompagner toutes les entreprises en leur offrant des espaces adaptés à leurs différents besoins : accompagnement pour les créations, espaces de travail et salles de réunion. La fin des travaux est prévue en milieu d'année 2024.

Simulation des futures salles de réunions de la Rabolière, après travaux.

Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques



À l'initiative de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, l'ensemble des 7 communes la composant sera doté de bornes de recharge pour véhicules électriques. 10 bornes seront ainsi déployées. Notre commune sera équipée de 2 bornes qui seront implantées

sur les parkings du Square du 19 mars 1962 et du gymnase. Les modalités d'utilisation feront l'objet d'une information dès l'installation. La tarification sera apposée sur les divers équipements. Ce dispositif devrait être opérationnel dès le mois d'avril.



EN ROUTE POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE *DE TRIATHLON* 2023!

Vous l'avez peut-être croisé au détour d'un chemin de la commune, en vélo ou en courant, ou bien au Cube, Thomas RUCHETON, 35 ans, Marcillois depuis 2011, consacre 20 heures par semaine à son entraînement de triathlète en vue de participer aux championnats du monde de triathlon Ironman 2023.

Issu d'une famille de sportifs, ancien basketteur et nageur, il décide de suivre les traces de son papa sur le chemin du triathlon, d'abord sur des distances courtes puis, au fil de l'évolution de ses performances, sur des distances longues et réalise son premier Ironman en 2019. Si le triathlon est une discipline exigeante puisqu'il conjugue la natation, le cyclisme et la course à pied, l'Ironman 140.6 (miles) en est en quelque sorte le summum puisqu'il faut réaliser 3,8 km de natation, 180 km de vélo et 42,2 km de course à pied, soit l'équivalent d'un marathon!

Licencié à l'ASPTT Orléans Triathlon, Thomas a déjà réalisé de très belles performances. En 2022, il finit en moins de 9 h l'Ironman Frenchman Carcans, il est champion régional d'aquathlon (natation et course à pied), 3^e aux championnats de France d'aquathlon (cat. 35-39 ans), 2^e à l'Ironman 70.3 (1/2 Ironman soit 1,9 km de natation, 90 km de vélo et 21,1 km de course à pied) de Duisbourg, ce qui lui vaut sa qualification aux championnats du monde 2023, sans compter de nombreux podiums dans des courses locales.

Son objectif pour 2023 est de participer à deux championnats du monde Ironman en catégorie 35-39 ans. Sa qualification pour l'Ironman 70.3 à Lahti en Finlande est déjà acquise et il souhaite se qualifier pour les championnats du monde Ironman qui se dérouleront finalement à Nice pour les hommes (historiquement cet Ironman a toujours lieu à Hawaï mais en 2023 seules les femmes y concourront). Pour cela, Thomas doit

s'astreindre à un entraînement 6 jours sur 7, pouvant aller jusqu'à 5 heures par jour! Pour lui qui n'est pas professionnel, cela vient s'ajouter à sa vie de famille, à son métier de responsable de laboratoire au sein d'une entreprise de métrologie fertésienne (vérification d'instruments de mesure) et à son statut de bénévole dans les clubs sportifs qu'il fréquente.

Mais Thomas prend tout cela avec philosophie et s'il arrive à tout concilier c'est aussi parce que le triathlon, pour lui, comporte aussi deux disciplines supplémentaires : la récupération et la relaxation. C'est pour cela qu'il s'octroie trois semaines de repos total chaque année pendant lesquelles il prend le temps de profiter de sa famille et des raclettes entre amis!

Sa recherche de partenariats pour lui permettre de financer ses objectifs l'a conduit à se rapprocher d'entreprises et de collectivités, dont la Communauté de Communes des Portes de Sologne qui lui permet d'accéder gratuitement au Cube, et à la commune de Marcilly-en-Villette. Nous sommes très fiers de l'accompagner dans ce projet et nous comptons sur tous les Marcillois pour le soutenir, notamment en le suivant sur les réseaux sociaux ou en allant l'encourager le 14 mai prochain pour le Triathlon de l'île Charlemagne.





FETE DES LAPINS



DIMANCHE 9 AVRIL

à partir de 16h

Parcours de santé

Aidez le Lapin à retrouver les œufs de Pâques
Pour tous les enfants jusqu'au CM2



Organisée par la Mairie de Marçilly-en-Vilette – mairie@marcilly-en-villette.fr

Marçilly en Vilette

MERCREDI 21 JUIN 2023



APPEL A CANDIDATURE

**Vous êtes musiciens ou chanteurs,
amateurs ou confirmés,
en solo ou en groupes,**



**et vous souhaitez vous produire sur la scène marcilloise,
Faites-vous connaître auprès la Mairie
avant le 1^{er} juin**

mairie@marcilly-en-villette.fr – 02.38.76.10.19